



Numéro de l'acte	2015-210-URBJB
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.5.7

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015**

### **QUESTION N°2015-210**

**CIMETIERE** : Actualisation des tarifs d'inhumations, des exhumations et caveau d'attente

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

---

Par délibération n° 2013-184 en date du 27 novembre 2013, le Conseil Municipal a fixé le taux des droits funéraires pour les deux Cimetières de la Ville (St Martin et La Garenne)

Compte tenu de l'évolution des tarifs depuis cette date, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à la majorité (neuf oppositions), décide :

- De réajuster le montant de ces droits et de les fixer aux taux suivants:

	Tarifs actuels	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Inhumation par corps d'adultes	20.00 €	23.00 €
Inhumation d'urnes (concession, columbariums, cavurnes, scellements d'urnes)	15.00 €	23.00 €
Inhumations par corps d'enfant de moins de 7 ans	7.00 €	8.00 €
Exhumation	16.00 €	20.00 €
Ré-inhumations	13.00 €	16.00 €
Caveau d'attente	5.00 € 3.30 €	25€mois Tout mois commencé est dû dans sa totalité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT